

ASSOCIATION
POUR LA SAUVEGARDE DE
L'ENVIRONNEMENT
D'ORSAY
Association loi 1901 agréée
Arrêté préfectoral 970572

ASEOR

**L'AVENIR des ESPACES FORESTIERS du VERSANT SUD
du PLATEAU de SACLAY
de GIF à PALAISEAU**

EST MENACÉ

**UNE ENQUETE PUBLIQUE SUR LA ZONE de PROTECTION NATURELLE,
AGRICOLE et FORESTIERE (ZPNAF) du PLATEAU de SACLAY**

a lieu du lundi 12 mars au samedi 14 avril 2012

De lourdes incertitudes pèsent sur la pérennité du vaste ensemble naturel et forestier des versants sud du Plateau de Saclay, de Gif à Palaiseau.

Il s'agit des espaces boisés du CNRS et leur prolongation au versant Nord de la rue Vatonne à Gif, des coteaux de la Guyonnerie à Bures, du bois des Rames à Orsay et de la forêt domaniale sur le plateau à Palaiseau. (voir détail sur site de COLOS www.colos.info)

Ces espaces essentiellement forestiers, compris dans le périmètre du développement de l'Opération d'Intérêt National (OIN), ne sont pas inclus dans la Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière. Alors que cette zone a été instaurée, dans le cadre de la loi du Grand Paris du 3 juin 2010, pour assurer une protection renforcée et intangible de milieux naturels identifiés comme devant être sanctuarisés, et donc inconstructibles.

**Vous tenez pour essentiel que soit garantie la préservation du milieu forestier
en interface de la vallée et du Plateau de Saclay :**

EXPRIMEZ VOTRE AVIS SUR LES REGISTRES D'ENQUETE PUBLIQUE

**DEMANDEZ L'INTÉGRATION des VERSANTS SUD du Plateau de Saclay
dans la ZPNAF**

Le dossier d'enquête publique est à votre disposition en Essonne dans les mairies de
GIF - ORSAY - PALAISEAU - SACLAY - SAINT-AUBIN - VAUHALLAN
VILLIERS-LE-BACLE - BIEVRES - IGNUY

En cas d'impossibilité de déplacement, adressez à la Mairie un courrier
à l'attention de M. le Président de la Commission d'Enquête Publique
sur le projet de délimitation de la ZPNAF du Plateau de Saclay

Associations locales :

ADEVY - GIF, GIF - ENVIRONNEMENT, VIVRE Á BURES, VYF (Bures),
ASEOR (Orsay), VBGP (Palaiseau), GRAAL (Palaiseau), ABON (Bures-Orsay-Nature)

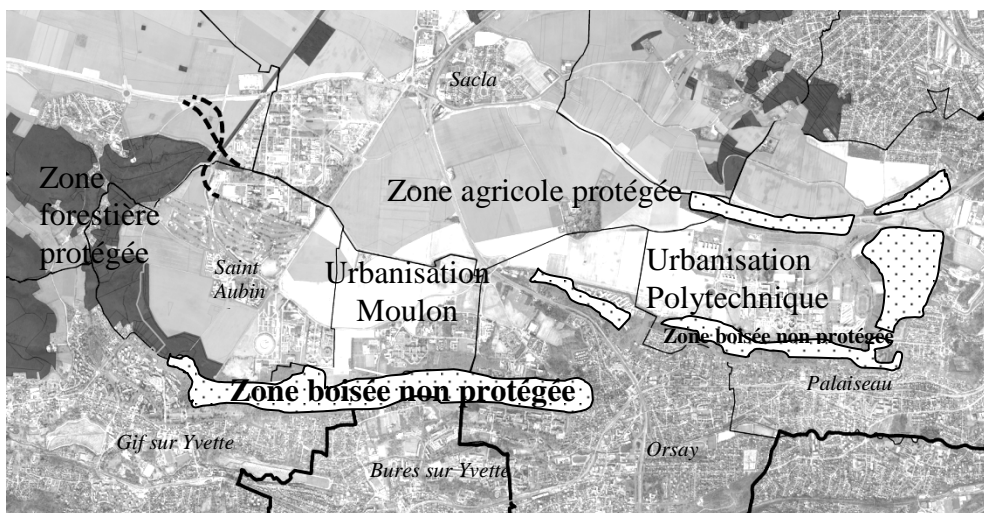
POURQUOI RÉAGIR ?

Actuellement, dans les documents d'urbanisme locaux et régionaux, ces espaces sont classés en espaces naturels et majoritairement en EBC (Espaces Boisés Classés).

Mais ces classements peuvent être modifiés, en tout ou en partie, voire rendus urbanisables, par décision préfectorale ou ministérielle, à la demande des communes ou de l'Etat.

En raison de cette vulnérabilité la ZPNAF a été instaurée. **Elle renforce au plus haut niveau la protection des sites naturels remarquables situés dans le périmètre de l'OIN du Plateau de Saclay et des territoires adjacents.**

L'Etablissement Public Paris-Saclay (EPPS) a rejeté la demande formulée unanimement par les associations d'habitants des communes concernées : Gif, Bures, Orsay, Palaiseau et collectifs du Plateau de Saclay (UASPS - COLOS), d'inclure ce vaste ensemble forestier dans la ZPNAF.



Fond de carte : extrait de la carte EPPS de la ZPNAF

Ce refus risque d'avoir de redoutables conséquences :

- déforestation, au moins partielle, des coteaux boisés de l'Yvette ;
- inondation dans la vallée, la rétention et l'absorption des eaux n'étant plus assurées par la couverture végétale et forestière dense ;
- déstabilisation des sols due au ruissellement et à l'infiltration des eaux ;
- dégradation paysagère et environnementale du front boisé entre la vallée et le plateau ;
- extension urbaine, impossible à maîtriser.

Votre avis consigné en mairie dans les registres d'enquête publique sera déterminant pour assurer la préservation durable de cet irremplaçable milieu paysager et environnemental de la vallée de l'Yvette y compris sur les communes «oubliées» : Gif, Bures, Orsay et Palaiseau.

TRES IMPORTANT

Attention : la commission d'enquête prend UNIQUEMENT en compte l'AVIS PERSONNEL de chacun. Privés de cet indispensable soutien les avis et démarches des associations se trouveront affaiblis.